

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française désignant les membres de la Chambres de recours visée à l'article 38, § 2, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2012 instaurant un régime de mandats pour les fonctionnaires généraux des services du Gouvernement de la Communauté française et des organismes d'intérêt public qui relèvent du Comité de secteur XVII

A.Gt 08-09-2022

M.B. 28-11-2022

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, l'article 87, § 3, remplacé par la loi spéciale du 8 août 1988 et modifié par la loi spéciale du 6 janvier 2014 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2012 instaurant un régime de mandats pour les fonctionnaires généraux des services du Gouvernement de la Communauté française et des organismes d'intérêt public qui relèvent du Comité de secteur XVII, l'article 38, § 2 ;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 7 juillet 2022 ;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 8 septembre 2022 ;

Sur la proposition du Ministre de la Fonction publique ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. La Chambre de recours visée à l'article 38, § 2, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2012 instaurant un régime de mandats pour les fonctionnaires généraux des services du Gouvernement de la Communauté française et des organismes d'intérêt public qui relèvent du Comité de secteur XVII est composée comme suit :

1^o présidence :

a) effectif : Daniel PLAS, Premier président honoraire de la cour du travail de Mons ;

b) suppléant Marc VERDUSSEN, professeur ordinaire à l'Université Catholique de Louvain ;

2^o membre :

a) Effectif : Isabelle GRIPPA, Directrice générale de l'Agence bruxelloise pour l'accompagnement de l'entreprise ;

b) Suppléant : Séverine WATERBLEY, Présidente du Comité de direction du Service public fédéral Economie ;

3^o membre :

a) Effectif : Michaël VANLOUBBEECK, Directeur financier et membre comité de direction de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement;

b) Suppléant : Laurent VRIJDAGHS, Administrateur général de la Régie des bâtiments.

Article 2. - Sont désignés en qualité de secrétaire de la Chambre de recours :

1^o effectif : Pierre FONTAINE, Directeur au Ministère de la Communauté française ;

2^o suppléant : Caroline GOERGEN, Attachée au Ministère de la Communauté française.

Article 3. - Le Ministre de la Fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 8 septembre 2022.

Par le Gouvernement,

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Egalité des chances et de la tutelle sur Wallonie Bruxelles Enseignement,

Fr. DAERDEN